

DIRECTIVES POUR LE RACCORDEMENT D'UN NOUVEL IMMEUBLE AU RESEAU BROYEVISION

A l'attention des propriétaires, architectes, promoteurs immobiliers et installateurs.

A joindre au permis de construire :

- 1) Demande de raccordement « exemple de la Commune de Lucens » en 2 exemplaires
- 2) Annonce d'installation de distribution d'immeuble (IDI)
- 3) Indications concernant le raccordement au réseau

1. Compléter le formulaire (1) « demande de raccordement exemple de la Commune de Lucens » et transmettre 1 exemplaire au greffe municipal. Celui-ci restera à la Commune.
2. Compléter le formulaire (2) « annonce d'installation de distribution d'immeuble (IDI) » et le transmettre au greffe municipal qui sera ensuite envoyé à 3Ge.

Si l'installation intérieure de l'immeuble (IDI) est réalisée par un installateur électricien, celui-ci le soumet à Broyevision, avant le début des travaux, un schéma d'intention de son installation.

Broyevision calcule en renvoie le schéma de l'IDI à l'installateur dans un délai d'environ 3 semaines.

Dès les travaux réalisés, l'installateur contacte Broyevision pour organiser la mise en service dans les 10 jours.

3. Compléter le formulaire (3) « indications concernant le raccordement au réseau Broyevision » et le transmettre au greffe municipal qui sera ensuite envoyé à 3Ge.

Broyevision